



Dette rsi par huissier peremption ou pas ?

Par **evanhayden**, le **01/04/2016** à **14:50**

Bonjour,

À la date du 1 avril 2016, un huissier est venu sur mon lieu de travail me donner une signification de recouvrement de créances pour le rsi.

Le rsi me réclame des cotisations de 2011 et 2012. J'ai vendu mon affaire en 2012. Le notaire avait fait appel à tous les créanciers pour les payer. Le rsi me réclame une somme faramineuse. Il y a-t-il prescription? En sachant que je n'ai jamais reçue de mise en demeure ou autre de la part du rsi.

Merci de votre réponse